



RISQUE INONDATIONS

LE RISQUE A RIVIERE SUR TARN: Le Tarn et les ruisseaux et ravines secondaires

LES MESURES DE PREVENTION :

Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI)

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Plan d'Action Protection des Inondations (PAPI) d'intention en cours de réalisation en lien avec la Communauté de Communes Millau Grands Causses.

Les plans détaillés des différentes planches sont consultables en mairie.

LES MOYENS DE SURVEILLANCE ET L'ALERTE :

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Le bilan de ces observations est consultable 24H/24 sur le site <http://www.vigicrues.gouv.fr> (site de prévision des crues).

L'alerte sera donnée par un véhicule équipé d'un mégaphone, ou par un passage en porte à porte.



Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités
(Mairie, pompiers ou gendarmerie).

Le maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit les points de ralliement. Points de ralliement : Salles Communales des 4 Villages

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS D'INONDATION

**Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.
N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.**

DES AUJOURD'HUI :

- Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque «inondation».
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LA CRUE :

A l'annonce de l'arrivée de l'eau :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,... qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est arrivée :

- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.
- Ecoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant la radio.

APRES L'INONDATION :

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

PLUIE - INONDATION



Reporter l'ensemble de ses déplacements, à pied ou en voiture.



Laisser ses enfants à l'école ou à la crèche car ils y sont en sécurité.



Restez ou rentrez à l'intérieur d'un bâtiment et montez en hauteur, à l'étage.



Couper les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage sans se mettre en danger.



Ne pas utiliser sa voiture, quelques centimètres d'eau suffiraient à l'emporter.



Ne pas descendre dans les sous-sols et se réfugier en hauteur.



S'éloigner des cours d'eau, des berges et des ponts et ne pas se réfugier sous un arbre pour éviter la foudre.



Rester informé et à l'écoute des consignes des secours et/ou de la mairie.



Se soucier des personnes vulnérables et isolées en privilégiant les SMS.

**AYONS
LES BONS
RÉFLEXES**
pluie-inondation.gouv.fr



VIGICRUES